Lundi 13 et Mardi 14 Juin 1842. 13me Année.

# Journal de La Haye

LA HAYE, le 13 juin.

Le *Journal de Luxembourg* qui nous est parvenu ce matin, continue à publier des détails sur le séjour de S. M. le roi dans son grand-duché. Le roi y a reçu la visite de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans et de Nemours. *(Voir rubrique* DUCHÉ DE LUXEMBOURG.)

Un rescrit d'Apeldoorn, sous la date du 11 de ce mois, ordonne que trois heures S. M. la reine, accompagnée de [illegible] S. M. est retournée à 6 h. et quart à Soestdyk. A l'arrivée comme au départ de la reine, S. M. le comte et madame la comtesse de Nassau se sont avancés jusqu'au perron du château, à

La *Gazette d'Etat de Prusse*, du 9 juin, annonce le départ pour St.-Pétersbourg, de LL. AA. RR. le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas.

LL. AA. RR. le prince et la princesse Albert de Prusse, viennent de quitter les Pays-Bas. Le 8 juin, au soir, LL. AA. RR. sont arrivées à Cologne, où elles sont descendues à l'hôtel dit *Rheinischen Hofe*. Une lettre de Cologne, à la date du 9 juin, contient les détails suivans sur le séjour de LL. AA. RR. en cette ville :

« Les augustes voyageurs auxquels a été donné hier au soir une grande sérénade militaire, ont visité ce matin, la Cathédrale et diverses autres choses remarquables de notre ville. LL. AA. RR. ont daigné recevoir S. G. archiépiscopale Mgr. le coadjuteur, MM. les commandans de la ville, MM. les président de régence et le premier bourgmestre. L'auteur du célèbre chant du Rhin (M. Becker) a également eu l'honneur d'être reçu en audience par LL. AA. RR. Le prince et la princesse ont quitté aujourd'hui vers 1 heure de relevée, notre ville, pour se rendre d'abord à Coblence. »

LL. AA. RR. le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar et la princesse Charles de Prusse, sont arrivés, le 2 juin, à Weimar, venant de Berlin.

Les nouvelles de Vienne annoncent que le baron de Hoeger, envoyé de S. M. le roi des Pays-Bas à la cour de Vienne, a eu l'honneur de remettre le 1er juin, ses lettres de créance à l'empereur.

Le *Dagblad van 's Gravenhage* publie un avis de la régence de la Haye, portant que la rue dite *Hoogstraat*, sera fermée à la circulation des voitures, pendant quelque temps et à partir du 15 de ce mois, dans l'intérêt des réparations que cette rue réclame. Conformément à un arrêté des Etats-Députés de la Hollande méridionale, en date du 31 mai, le parcours de la grand'route sera, pendant ce temps, par les rues *Spuistraat* et *Pooten* ainsi que par le côté occidental du *Plein* et le *Korten Vyverberg*.

On mande de Maestricht qu'il a déjà été souscrit pour 1,200 exemplaires aux *Echos Limbourgeois* que publie M. Clavareau au profit des incendiés de Hambourg. La souscription est ouverte jusqu'au 20 de ce mois. On ne tirera pas au-delà du chiffre des souscriptions.

—Le consul de Hambourg à Amsterdam a transmis de nouveau au Sénat de ladite ville libre, une somme de 8,000 florins, provenant des dons recueillis dans notre capitale pour les incendiés.

La 2e Chambre des Etats-Généraux a commencé, ce matin, les discussions sur le projet de loi, qui règle, en vertu de l'article 59 de la Constitution, l'emploi de l'excédent des finances coloniales pour l'année 1842. Les débats auxquels plusieurs membres ont pris part ont été ajournés à demain matin 11 heures.

## FEUILLETON.

Voici une notice sur un *Bulletin de la Saint-Barthélemi rédigé par le duc d'Albe*, par M. Gachard, membre de l'Académie et archiviste de l'état à Bruxelles :

La Saint-Barthélemy fut-elle préparée de longue main? faut-il plutôt la regarder comme le résultat d'une crainte légitimée, ou d'une colère soudaine de la part de l'autorité royale, qui y donna son consentement? Cette question est encore controversée aujourd'hui entre les historiens. Cependant la première opinion a perdu beaucoup de ses partisans, depuis que la correspondance du nonce Salviati, accrédité par Grégoire XIII auprès de Charles IX, a été divulguée (1), et que celle de Philippe II, avec ses agens en France, enlevée des archives de Simancas, pendant la guerre de la Péninsule, a pu être consultée à Paris, aux archives du royaume; par tous ceux qui ont désiré y recourir. Il est bien difficile de démontrer, en effet, que, si le massacre des Huguenots eût été préméditée par la cour de France, Grégoire XIII, ni Philippe II n'en eussent été instruits.

Quoi qu'il en soit, un bulletin de la Saint-Barthelemy, écrit sous la dictée du duc d'Albe, est toujours un document fait pour exciter la curiosité. Le lieutenant de Philippe II, aux Pays-Bas, était en position d'être bien informé : Non-seulement l'ambassadeur d'Espagne à Paris, don Diego de Caniga, lui mandait régulièrement ce qui s'y passait; mais, au mois d'août 1572, il avait un agent spécial auprès de Charles IX et de Catherine de Médicis dans la personne du seigneur de Gumicourt.

Le duc d'Albe venait de quitter Bruxelles, il était devant Mons, occupé à réduire cette ville, que le comte Louis de Nassau avait surprise le 24 mai, lorsqu'il reçut les nouvelles de la Saint-Barthélemi. Il s'empressa d'en faire rédiger la relation, et de l'envoyer aux principaux seigneurs du pays, ainsi qu'aux princes étrangers avec lesquels il entretenait des rapports de bonne intelligence. J'ai trouvé, aux archives du royaume, les minutes de ses lettres au comte de Bossu, gouverneur de Hollande, et aux seigneurs de Wacken et de Beauvoir, qui commandaient dans l'île de Walcheren; voici ce qu'il écrivait au premier : « Monsieur le comte, je » vous envoye avec ceste la relation des choses succédées à Paris et en » France, qui sont admirables et vrayement significatives que Dieu en » seroy de changer et réduire les choses comme il cognoit convenir pour » la conservation de la saincte foy et augmentation de son sainct service » et sa gloire; et après tout cela, ces choses viengnent si merveilleuse- » ment à propos en ceste conjoncture pour les affaires du roy notre mais- » tre, que plus ne pourriont: dont ne pouvons assez remerchier sa di- » vine bonté, et ay bien voulu que sceussies le tout, pour le communiquer » à tous sujets de sa Majesté, afin que de tout Dieu soit loué.

Le bulletin qui accompagnait les lettres adressées aux seigneurs et aux princes amis était conçu :

« Le 22e d'août 1572, sortant l'admiral du Louvre, à Paris, vers sa maison, pour disner, lisoit une lettre; et, en passant par devant la maison d'un chanoine, qui autrefois avoit esté receveur (2) du Sr de Guise, fut tiré d'une harquebousade chargée de quatere balles, avec laquelle on luy emporta le doigt près du poulx de la main droicte, et le coup entra en la palme de la main passant par le bras, lui rompit [illegible] sortir deux doigs plus haut que le coulde. De cette maison la porte de devant estoit serrée, et celle de derierre ouverte, où il y avoit un cheval d'Espagne, sur lequel se sauva celuy qui l'avoit blessé. Quand l'admiral se sentit blessé, avec ses huguenots délibéra de tuer le roy et messieurs ses frères et la Royne, disant que ce mal venoit par eulx; détermina incontinent joindre IIIIm hommes au faulbourg de St.-Germain, laquelle chose estoit facile de faire toutes les fois qu'il eût voulu; mais il ne le pult sy secrètement exécuter, que le roy et la royne le sceurent; car aiant l'admiral mandé, le roy de Navarre en son logis, luy tint telz ou pareils propos :

» Monseigneur, je croy que vous scavés combien j'ay esté serviteur à » monseigneur vostre père et à feu monseigneur vostre oncle le prince de » Condé; et, comme je désire persévérer en la mesme bonne volunté en » vostre endroict, comme estant maintenant blessé à la mort (car les » balles étaient empoisonnées), je suis délibéré faire mon testament et » mourir, et vous laisser le royaulme de France pour héritage, si vous ne » couvra les moiens par luy apprestez. »

» Aiant le roi de Navarre entendu le tout, retint en soy, demeurant fort triste et mélancolique, prévoiant le grand désastre advenir sur le roy et aultres, fust tellement solicité de par la royne, qu'il déclara incontinent ce qu'avait délibéré le dit admiral, lequel, quand elle entendu, après plusieurs remonstrances de s'abstenir de soy mettre les mains au sang du roy son beau-frère, elle en fera incontinent le rapport au roy et à la royne sa mère.

» Ainsy, le jour Saint-Barthélemi, XXIIIe du dit mois, à une heure de nuict, entrèrent en la maison du dit admiral, les ducs de Guise, d'Aumal, le chevalier d'Angoulesme et quelques de leur suite; entrèrent en la chambre du dit admiral, où ceulx de l'admiral avec leurs espées s'y mirent en desfence, mais furent incontinent desfaits. Voiant ceci, l'admiral se revint à son lict faindant estre mort, mais il fut tiré hors par le

(1) Pendant son ambassade à la cour de Rome, M. de Châteaubriand se procura cette correspondance, en 1832. Les lettres de Salviati prouvent que, au moment de l'exécution, le nonce était dans une complète ignorance sur le projet de la cour de France.

(2) C'est précepteur qu'il faut lire, du moins c'est le témoignage de tous les historiens.

—La collecte faite mercredi dernier à Middelbourg pour les incendiés de Hambourg, a produit la somme de 1,472 florins 55 cents.

— On mande d'Assen à l'*Amsterdamsche Courant*, que S. M. a fait transmettre à Had, la douairière van Harencarspel Eckhardt, un superbe collier enrichi de pierreries. Le présent était accompagné d'une lettre très-flatteuse de la part du roi, pour témoigner toute la satisfaction de S. M. de l'accueil hospitalier qui lui avait été fait par cette dame, à l'occasion de son voyage dans la province.

— Le 7 de ce mois, à [illegible] a été vendue publiquement la [illegible] Le prix, consistant en une tabatière richement montée en argent, a été remporté par le *Laetze* de M. A. van der Hoop, d'Amsterdam, qui de nouveau a dignement soutenu sa belle réputation. Une foule nombreuse a assisté à cette lutte que le plus beau temps a favorisé.

— Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, il a éclaté un incendie dans une maison de la rue *Steenstraat* à Zwolle. Le locataire, sa femme et sa fille ont eu le temps de se sauver, mais la partie supérieure de l'habitation et tout le mobilier qu'elle contenait sont devenus la proie des flammes, non obstant les secours les plus prompts et les mieux dirigés. La cause de ce sinistre n'est pas encore connue.

— Le 10 de ce mois, on a lancé du chantier de la Compagnie de Commerce à Middelbourg, la barque *Cornelia*, du tonnage de 500 lasts, bâtie par le constructeur F. Haverkamp, pour le compte de MM. J. et Th. van Marsefin, à Amsterdam. Ce navire, qui sera commandé par le capitaine W. A. Bergmans, est destiné pour la navigation aux Indes-Orientales.

La veille, on avait lancé du chantier de Zierickzee, la barque *Borneo*, du port de 400 lasts de Java, bâtie par le constructeur C. Mak. Ce navire est destiné pour la navigation aux grandes Indes et sera commandé par le capitaine C. C. Hansen.

### AFFREUX ÉVÉNEMENT.

Le *Frankfurter Journal* publie une lettre de Schleitz, à la date du 6 juin, contenant les tristes détails que voici :

« Un épouvantable accident est arrivé hier au soir dans notre ville. A peine la représentation donnée hier, dans le manège du prince, qui servait de salle de spectacle, avait-elle commencé, qu'on entend un craquement qui vient d'en-haut, et qui inspire quelque inquiétude. Tous les regards se portent au plafond, et à peine a-t-on songé à la possibilité d'un danger que la toiture s'écroula avec grand fracas au milieu du parterre, rempli de spectateurs. C'était un moment de terreur générale; partout régnaient le désespoir et la consternation; tout le monde criait, s'agitait, se démenait, et se précipitait sur les issues, sans savoir ce qu'on faisait. Un grand nombre de personnes ont été tuées par la chute de la toiture, mais un grand nombre encore ont été écrasées par la foule. Quiconque trébuchait et tombait à terre, était perdu. Les fuyards n'étaient pas à retenir et écrasaient tout ce qui se trouvait sous leurs pieds. On a retrouvé plusieurs corps sur lesquels on a tant marché qu'ils sont méconnaissables. Pour autant qu'on puisse le dire à la hâte, vingt personnes auraient péri. Parmi elles se trouvent des fils de hauts fonctionnaires, quelques hommes très-estimables dans la classe ouvrière et cinq ou six jeunes filles. D'autres ont reçu des contusions plus ou moins graves. La princesse-mère et le prince Henri LXVII, qui se trouvaient à proximité de l'orchestre, ont fort heureusement été préservés de tout accident. Du reste, le prince a montré dans ce déplorable événement une fermeté et une présence d'esprit qu'on ne saurait assez admirer. »

D'après le *Mercure de Souabe*, on a retiré des décombres une trentaine de cadavres tout-à-fait écrasés. Un nombre égal de blessés sont tenus au lit; d'autres sont mutilés et ont leurs membres paralysés.

On lit dans la correspondance particulière du *Progrès d'Anvers*, en date de Paris, 9 juin, l'article suivant :

Selon quelques journaux, le vent des Tuileries souffle du côté de M. Molé et contre M. Guizot. Il n'en est rien. Depuis un certain temps le château tient [illegible] ministre actuel des affaires étrangères ses coudées franches. A la vérité, Louis-Philippe n'aimerait pas à voir [illegible] à la tête des affaires du pays un homme doué d'un grand talent oratoire et entouré d'une grande popularité; mais personne mieux que lui ne sait que M. Guizot, par ses antécédens, et ses principes puritains, l'homme de France le plus impopulaire. Aussi toute active, toute grande qu'elle est, son [illegible] cette [illegible] ombrage.

Bien secondé par [illegible] dans le travail préparatoire des prochaines élections, M. Guizot se croit sûr de la majorité dans la future Chambre des Députés des départemens. Eh, qui ne le croirait? Sa crainte c'est que cette majorité ministérielle ne soit trop forte. Réduite à vingt ou tout au plus à trente voix, cette majorité lui conviendrait mieux parce que, alors, comme aujourd'hui, pour la conserver dans toutes les questions de cabinet, pour la rallier et la discipliner il deviendrait le ministre indispensable.

Quant à M. Molé, quoique, par sa naissance, par ses manières de gentilhomme et sa dignité personnelle, il soit agréable au roi et vu de bon œil à la cour, sa prochaine rentrée aux affaires n'est nullement probable.

Une cause, bien minime et que personne n'ose avouer, y serait en ce moment d'un grand obstacle. La *Presse*, passe pour être écrite sous l'influence de M. Molé. Pour des jalousies de métier ou quelqu'autre raison occulte, cette feuille a plusieurs fois et assez vivement attaqué le *Journal des Débats*, appartenant à la famille, ou comme l'on dit ironiquement, à la *dynastie* des Bertin. Le *Journal des Débats*, en repoussant ces attaques, en a attribué si non la rédaction du moins la pensée à M. Molé et l'a peu ménagé dans l'expression de ses ressentimens que M. Molé s'en montre fort irrité. Dernièrement l'occasion de manifester cette irritation s'est présentée et il l'a saisie avec une vivacité dans l'on était loin d'attendre de son caractère ordinairement calme, froid et réfléchi. Aux obsèques de M. Bertin de Vaux, pair de France, M. Molé, apercevant le fils du défunt lui a témoigné, avec beaucoup d'empressement et d'effusion, la part qu'il prenait à son chagrin. Près du jeune Bertin de Vaux se trouvait son cousin, Armand Bertin, directeur actuel du *Journal des Débats* et lorsque celui ci s'est avancé vers M. Molé pour lui présenter la main M. Molé a retiré la sienne en disant tout haut qu'il ne pouvait y avoir rien de commun entr'eux. Un tel affront, en une pareille circonstance et devant tant [illegible] qui se trouvaient là réunis exigerait, pour être pardonné, une réparation dont M. Armand Bertin a stipulé les conditions, mais que M. Molé ne se montre nullement disposé à accorder. D'où il suit que dans le ministère comme hors du ministère M. Molé aura pour adversaire constant, acharné et partant redoutable le *Journal des Débats*. Or, ce journal est de tous les journaux quotidiens celui dont le château tient le plus à conserver l'appui; Louis-Philippe ne s'exposera certainement pas à le perdre en appelant de nouveau M. Molé dans ses conseils tant que cette querelle ne sera pas appaisée. C'est un article de plus à ajouter au long chapitre des grands effets produits par de petites causes.

Le *Times* du 9 juin publie la lettre suivante, que l'on dit avoir été adressée par l'ex-reine Marie Christine, résidant à Paris, à son beau-frère Don Carlos, prisonnier d'état à Bourges :

A. S. A. R. DON CARLOS, INFANT D'ESPAGNE, ETC.

« D'après la réponse que vous m'avez transmise par le général N... à mon premier message verbal, je ne crois pas devoir hésiter plus long temps à vous témoigner la confiance que votre caractère personnel m'inspire. Le sort m'a persécutée, aussi bien que V. A. R.; et, ce qui est plus encore, je suis séparée pour le moment de mes augustes enfans. Au nom de la sainte religion qui nous guide et dans les vues du bien-être des Espagnols, qui, abu-

sés par un homme que j'ai comblé de bienfaits, ont pu, pour un instant, méconnaître un devoir sacré, nous nous unirons pour tenter une entreprise, laquelle, bien qu'elle n'ait pas réussi comme je l'aurais désiré en septembre dernier, n'échouera pas dans son effet salutaire du moment où nous agissons de concert. Je souscrirais volontiers à telles conditions raisonnables que vous jugeriez convenable de me soumettre.

» Mars 14.

Le *Times* ajoute: Ce document appelle, sans doute, l'attention de notre gouvernement, qui est fondé à demander quelques explications au gouvernement français, s'il croit cette correspondance véritable. Nous attendons de plus amples informations à ce sujet.

— Les nouvelles de Francfort s/M., à la date du 10 juin, annoncent l'arrivée en cette ville de plusieurs hauts personnages russes, à savoir du prince Lieven, du prince Gallitzin, du baron de Schimff, aide-de-camp de S. A. I. le grand-duc Michel, et du prince Gagarin.

— On écrit de Berlin, le 5 juin :

« On s'entretient beaucoup ici de ce fait: que dans la promotion de 14 évêques qui vient d'avoir lieu, ne se trouve pas mentionné le chanoine Knauer, élu prince-évêque de Breslau. »

— Les nouvelles de Jéna, à la date du 5 juin, annoncent que dans le cercle de Neustadt, un village presque tout entier vient encore d'être détruit par un incendie.

— On mande de Hambourg, le 5 juin :

« Les deux célèbres artistes Liszt et Ole Bull ont fêté ce matin par un magnifique banquet leur rencontre dans nos murs. Ils se proposent de donner ensemble un concert au bénéfice des incendiés de Hambourg. »

Mlle Rachel vient d'arriver à Londres. Le 10 juin, elle a commencé le cours de ses représentations au théâtre de S. M. (*Her Majesty's Theatre*), dans le rôle de Camille de la tragédie *Les Horaces*. Il est inutile de dire que la célèbre tragédienne a ajouté de nouvelles palmes à celles qui ceignent déjà son front. Le 8 juin, lord et lady Egerton ont offert à un cercle distingué une de ces soirées dramatiques qui ont fait tant de bruit dans le monde fashionable. On y remarquait Mlle Rachel, qui a été l'objet général d'attentions particulières de la part de lord et de lady Egerton.

— Suivant le journal anglais le *Sun*, il y a une distance de 30 milles entre Koord-Caboul et la gorge terrible de Jugdullûk. Dans tout cet espace, se trouvent entassés 15 mille morts qui n'ont pas reçu la sépulture, et 4 ou 5 mille cadavres de chameaux. Si ces restes hideux préservés jusqu'ici de la putréfaction par la neige, ne sont pas inhumés, ils formeront de dangereux foyers de miasmes pestilentiels. A Ali Musjud, des émanations fétides ont envoyé à l'hôpital la moitié des soldats du général Pollock.

## Extérieur.

### ITALIE.

On écrit de Naples, le 26 mai :

« Les navires qui avaient été retenus dans le port par le gouvernement à l'occasion de la levée de matelots, ont maintenant la permission de mettre à la voile. Cependant, quelque tranquillisantes que soient les nouvelles de Hollande, notre cabinet n'a pas encore fait enlever l'affiche placardée à la Bourse. »

### PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 9 juin, annonce l'arrivée au château de Sans-Souci, de S. A. R. le grand-duc de Mecklenbourg-Schwérin. S. A. R. est accompagnée du lieutenant-général de Both.

— Le conseiller intime actuel, comte de Stolberg-Wernigerode, a été nommé ministre d'état par S. M. Le comte conserve ses fonctions près du ministère de la maison du roi.

— M. de Kuster, conseiller intime de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse près de la cour des Deux-Siciles, est arrivé à Berlin, venant de Naples.

### HANOVRE.

S. M. est arrivée à Hanovre, de retour de son voyage à Rotenkirchen. Le 7 juin, le roi, a reçu en audience particulière, le conseiller intime de Schrœder, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie près de la cour de Hanovre. A cette occasion, M. de Schrœder a eu l'honneur de présenter à S. M., une lettre de la part de son souverain.

### WURTEMBERG.

On mande de Stuttgard, le 8 juin :

« Dans la séance d'avant-hier de la Chambre des Députés, l'ordre du jour a appelé la discussion sur la motion du député Redwitz, touchant l'abolition de la dîme et des autres impôts en nature, qui frappent la propriété foncière.

» La commission a fait ressortir dans son rapport, les difficultés qui s'opposent à l'abolition de la dîme, et a déclaré ne pouvoir se décider à adresser au gouvernement la prière de proposer un projet de loi sur l'abolition de la dîme de l'état. Mais elle a fait la proposition de demander au gouvernement la présentation d'un projet de loi par lequel il serait autorisé à convertir la dîme de l'état en rentes perpétuelles, à un taux à fixer, et qui seraient remboursables au gré des débiteurs. Après une longue discussion, on a adopté, par 41 voix contre 40, cette proposition qui équivaut au rejet de la motion de M. Redwitz. »

### ANGLETERRE.

La cour est toujours au château de Windsor. Le 9 juin, S. M. la reine et le prince Albert, accompagnés d'une suite nombreuse, ont de nouveau assisté aux courses d'Ascot, où leur auguste présence n'a pas produit moins d'enthousiasme que la première fois. S. M. et son auguste époux étaient attendus le 13 juin, à Londres, au palais de Buckingham. Le 16, S. M. devait tenir son dernier lever de la saison. Le lendemain, la cour irait à Claremont, où arriveraient alors LL. MM. le roi et la reine des Belges (1). S. M. restera à Claremont jusqu'à la prorogation du Parlement. Pendant le séjour de la cour à cette résidence royale, il y sera donné une magnifique fête champêtre.

— La *Gazette de Londres* du 10 juin annonce qu'il a plu à S. M. de nommer dame d'honneur en service ordinaire, l'honorable Clementina Hamilton, en remplacement de l'honorable Sarah Mary Cavendish.

— Un conseil de cabinet a été tenu le 10 juin au *Foreign-Office*. Le conseil est resté réuni pendant deux heures. Le 13, S. M. devait tenir un conseil privé au palais de Buckingham. —

— Lord Congleton (autrefois sir Henry Parnell) a été trouvé pendu, le 8 au soir, dans son domicile *Cadogan-Place*, au moyen d'un mouchoir. Le noble lord était âgé de 66 ans. Ce suicide a causé une douloureuse sensation dans la famille du défunt. Lord Congleton avait occupé plusieurs éminentes fonctions publiques. En 1841, il avait été membre de la Chambre des Communes pour Dundée. Il est auteur de plusieurs ouvrages qui traitent de matières financières. Depuis quelque temps le noble lord avait manifesté l'envie de mettre fin à ses jours.

— Le *Morning Chronicle* annonce la faillite d'une grande maison commerciale, celle de Briggs, Thurburn et Comp, faisant le commerce aux Indes Orientales, et agens du Pacha d'Egypte. On évalue le passif de cette maison de 150,000 à 180,000 liv. st.

— Le 8 juin, un incendie s'est déclaré à la cathédrale d'Ely, où des ouvriers plombiers travaillaient au toit. De prompts secours habilement conduits, ont eu pour effet de préserver ce bel édifice d'une entière destruction.

— Un incendie a également eu lieu à Manchester. Dans la matinée du 8, le feu a dévoré la fabrique de coton, connue sous le nom de *Pin Mill Factory*. On estime les dommages à 8,000 liv. st. (96,000 fl. des P.-B.)

— L'amiral Wolseley vient de mourir à Londres, à l'âge de 80 ans. Il commandait le *Leostoffe*, à la reddition de Corse, en 1794, et le *Terrible* à l'expédition de Quiberon, en 1795.

— Le général Boutourline, aide-de-camp de S. M. l'empereur de Russie, vient d'arriver à Londres, venant de St.-Pétersbourg.

— Un terrible conflit vient d'avoir lieu à Ennis, comté de Clare (Irlande). Le peuple affamé a attaqué les magasins de farine de M. Bannatyne. La police et la troupe s'y sont vaillamment opposées. 2 individus ont été tués, et une vingtaine ont été blessés.

— La Chambre des Lords a admis la première lecture du bill relatif à l'*income tax*. Dans sa séance du 10 juin, elle a également admis la seconde lecture de ce bill. Dans cette séance, le marquis de Lansdowne devait présenter une motion sur ce bill, mais il en a été empêché par indisposition. Le noble marquis se propose de la présenter, lorsque le bill sera examiné en comité. Cet examen est fixé au 14 juin.

— Dans ses séances du 8 et du 10 juin, la Chambre des communes a continué, en comité, l'examen du bill [illegible]. Divers amendemens présentés par l'opposition, ont été [illegible]. La Chambre devait continuer son examen, le 13.

— On équippe à Portsmouth le superbe yacht, le *Xarifa*, appartenant au comte de Wilton. Ce beau navire doit transporter le noble lord à Hambourg. De là S. S. ira à Dresde, afin d'investir S. M. le roi de Saxe de l'ordre de la Jarretière. Le comte s'embarquera dans quelques semaines.

— Par l'arrivée du *Dee*, à Falmouth, on a appris que la *Medway*, appartenant à la Société royale dite *Royal Mail Steampacket Company*, a fait naufrage, le 12 mai, à Turk's Island.

Les nouvelles de Belize, sont du 27 avril. Sir Charles Adam était arrivé avec l'*Illustrious*, accompagné d'un *Steamer*, de la Havane, ayant, avant son départ de Honduras, envoyé les deux bâtimens sous son commandement, sur divers points des côtes de l'Amérique centrale, afin de demander réparation pour des outrages faits à des sujets britanniques. Sir Charles Adam a l'intention de rester quelque temps à la Havane, et de retourner ensuite à Belize, pour connaître le résultat des diverses missions qu'il avait envoyées.

— On a reçu à Londres des nouvelles de Rio Janeiro, à la date du 9 avril. On pense qu'il est arrivé pour le gouvernement impérial des dépêches d'une nature favorable, au sujet de la question des esclaves quant au Brésil. Les Chambres brésiliennes devaient se réunir le 3 mai. Il est probable qu'il y aura un remaniement ministériel. Les ministres qui resteraient seraient le comte d'Abrantès, ministre des finances, le ministre de la justice et le ministre de la marine. Le ministre de l'intérieur ne s'est pas montré à son avantage, dans les derniers différends avec la législature provinciale de St.-Paulo; mais il tient fortement à sa place. Il espère obtenir beaucoup de faveurs pour ses adhérens, lors du mariage de l'empereur.

### ESPAGNE.

Nous cherchons vainement, dans nos lettres de Madrid, du 3 juin, la solution de la crise ministérielle; elle recule au lieu d'avancer. Il paraît seulement positif que la démission des quatre ministres est irrévocable. M. Aguilar, ambassadeur d'Espagne à Lisbonne a été mandé, sans doute pour travailler à la réorganisation du cabinet. Les conjectures se multiplient à l'infini, et au milieu de toute cette variété de rumeurs, il est impossible de prévoir le dénouement.

— Une lettre de Madrid, à la date du 4 juin, porte:

« Un ministère Gonzalès rentré est impossible; un ministère de transition est impraticable; avec ces combinaisons il faudrait forcément recourir à la dissolution que l'on veut éviter.

» Tous les regards se tournent vers le général Rodil, qui a laissé le commandement de l'armée du Nord, au général Alcala. Rodil est attendu demain. M. Aguilar, agent diplomatique espagnol à Lisbonne, est également mandé à Madrid. La grande intimité qui existe entre le général et le diplomate, fait généralement supposer que Rodil sera chargé de la présidence du conseil et du portefeuille de la guerre. Le ministère des affaires étrangères sera confié à M. Aguilar. La coalition s'inquiète, s'indigne de ces retards. Dans une réunion des membres les plus influens, chez M. Domenech, il a été décidé que, si la solution se fait encore attendre, un Message, adressé au régent, le prierait de composer définitivement le ministère ou de dissoudre les Cortès, en gardant M. Gonzalès qui dirige encore passablement les affaires de l'état, et qui, outre ses liaisons avec le parti des *Ayacuchos*, si cher au régent, aurait, à ce que l'on assure, prophétisé des malheurs très-grands à la régence, infidèle au programme du cabinet. S'il en faut croire certain bruit de ville, les prédictions de M. Gonzalès auraient été jusqu'à dire que peut-être le temps n'était pas éloigné où le régent mangerait le pain de l'émigration. Nous sommes loin de garantir les rumeurs probablement accréditées par suite des efforts du parti anarchiste ou des constitutionnels de 1812, pour faire pencher la balance en leur faveur. »

On écrit de Madrid, le 6 juin:

« Le 6, le général Rodil a accepté le ministère de la guerre et la mission de composer un cabinet dont il sera le président. » On a tenté de proclamer à Burgos la Constitution de 1812. Le général Hoyos a été envoyé de Madrid, avec des troupes pour réprimer cette tentative. Le gouvernement a publié des circulaires énergiques contre tout mouvement de ce genre. »

On lit dans le *Corresponsal*, du 4 juin:

Si la future combinaison ministérielle n'est pas influencée plus qu'il ne faut pas des insinuations étrangères, il est permis d'espérer que la chute du ministère Gonzales aura contribué à écarter un petit obstacle, qui bien qu'involontaire, empêchait [illegible]

---

(1) D'après les journaux belges LL. MM., accompagnées du jeune duc de Brabant, partiraient pour Londres, mardi, le 14 juin.

---

brûs blesse. Comme Mons. Cousin (3) le pensoit jecter de hault de la fenestre en bas, il mist son pied contre la muraille, qui fust cause que ledit Cousin luy dist: « Et quoy? fin renard, faindrez vous ainsi le mort? Ce disant le précipita en la court de la maison, où estoit attendant le duc de Guise, auquel il dist: « Tenez, monseigneur, voilà le traistre qui a fait mourir votre père. »

» Ce qu'entendu par ledit de Guise, il approcha l'admiral, et luy tint telles parolles: « Vous voilà donecq, meschant; j'a Dieu ne plaise que je » soulle mes mains en ton sang; » et, lui donnant un coup de pied, se retira de luy. Incontinent survint quelcun qui luy donna un coup de pistolle à la teste. Ce faict, commencoit à le traisner sur une cloye (claie) par la ville, un petit homme luy coppa la teste d'un coteau, et, la mettant au bout de son espée, la portoit par la ville, criant: « Voilà » la teste du meschant qui a fait tant de maux au royaume de France!... » Et, comme ceux du Parlement taschoient de ravoir le corps du dit admiral, pour exécuter la première sentence donnée contre luy durant les troubles, il fust tellement desmembré, que jamais on n'en sceut recouvrer pièce. Et pendant qu'ils estoient empeschés à ce exécuter, l'admiral eust faict d'eulx ce que les dits princes firent de luy, et eust chié le roy et messieurs ses frères. En cette instance furent en la maison de M. Rochefoucault, où ils feirent le mesme, et de tous autres qui vindrent en leurs mains, et tuèrent Briquemault, marquis de Retz, Lespondillans, Telligny, et jusqu'au nombre de xxx gentilhommes tous principaulx, lesquelz ont esté tirés aux rues. Du mesme, les catholiques s'estrangeaient tous les huguenots de la dicte ville, et les dévalisoient et jectoient en la rivière. Aussy la garde du roy alloit par la ville et es maisons des huguenots, les tuant, et achevoient si bien, que devant peu de temps ils en mirent en pièces plus de xv^m. Les gentilzhommes principaulx furent jectez au puis aux Clercs, où on jecte les bestes mortes.

» A Rouen ont esté tuez dix ou xix^m huguenots; à Meaux et Orléans, tout a esté dépesché. Et, comme le seigneur de Gomicourt estait pour retourner, il demanda à la royne-mère response de sa commission; elle luy dict qu'elle ne sçauroit respondre autre chose, sinon ce que Jesus-Christ respondit aux disciples de saint Jean et luy dict en latin: *Ite et nunciate quæ vidistis et audivistis; cæci vident, claudi ambulant, le-*

---

(3) Cousins, capitaine des hallebardiers de la garde de Charles IX.

---

*prosi mundantur*, etc., et lui dict qu'il n'oubliât point de dire au duc d'Albe: *Beatus qui non fuerit in me scandalizatus*, et qu'elle tiendroit toujours bonne et mutuelle correspondance avec le roy catholique (4).

Plusieurs des particularités que contient cette relation sont déjà connues par les mémoires du temps; mais il n'en est que je n'ai jamais trouvées nulle part, tel est le langage que l'on a fait tenir à Coligny au roi de Navarre. Ce langage est, du reste, peu vraisemblable. Il a pu être inventé après coup, pour justifier le massacre qui venait de s'exécuter. Les paroles de Catherine de Médicis à l'envoyé du duc d'Albe ont plus d'authenticité, et elles sont caractéristiques.

J'ai recherché, dans les archives, les réponses que firent les seigneurs des Pays-Bas à la communication du duc d'Albe, je n'ai pu y recueillir que celle de Philippe de Croy, duc d'Arschot, et du comte Pierre-Ernest de Mansfelt, gouverneur du duché de Luxembourg: on sait que la collection de nos papiers d'état du seizième siècle présente de nombreuses lacunes. Les ministres autrichiens en ayant en 1794, fait transporter la plus grande partie à Vienne, où elle est encore. Le comte de Mansfelt se borne à répondre: « J'ay à cest heure reçu vostre lettre du XXVIII^e d'aoust dernier, ensemble la relation de ce qui est passé à Paris, y jointe. J'en » loue Dieu que les affaires tournent ainsi pour son service. » Le duc d'Arschot qui avait embrassé avec chaleur la cause du roi et de la religion catholique, s'énonce d'une manière plus explicite. « Monsieur, » dit-il, je ne puis laisser de remercier Votre Excellence de la faveur » qu'elle m'a fait, me participant des bonnes nouvelles advenues » par la mort de l'admiral, lequel j'ai toujours espéré devoir prendre » telle fin que sa vie meritait. De quoy devons tous louer ce bon Dieu, » pour avoir delivré la chrestienté d'un si cruel monstre et perturbateur » du repos public; espérant que cecy, avec la prudence et d'exterité de » Votre Excellence, reduirait tant les affaires de ces pays, comme tous » autres dépendans de l'autorité du roy. »

J'ai dit que le duc d'Albe avait adressé aussi sa relation aux princes étrangers dont les sentimens ne lui étaient pas suspects.

---

(4) Ce bulletin est inséré dans un registre aux actes des états de Brabant de 1566 à 1577, conservé dans les archives de l'Etat, à Mons.

---

Un registre appartenant aux archives de la ci-devant principauté de Liége, renferme la réponse de Gérard de Croesbeck, qui gouvernait cette principauté, elle est ainsi conçue: « Monsieur, j'ay ce jourd'hui receu » avecq celle de vostre excellence du 29e du passé, la confirmation et par » ticularité des avenues de Paris et de France du 24e dudit mois, par » copie ou escrit qu'il a pleu à icelle m'envoyer avec ladite lettre, dont » toute affection la mercie, et pouvons vrayment dire, en conformité » ce qu'elle en escrit, que est une heureuse signification de nostre seigneur » Dieu, de vouloir disposer les choses à plus grand repos pour son ser » vice, la conservation de nostre saincte foy catholique et l'anéantisse » ment de touttes heresies et sectes y contraires; pour auquel effect, je ne » laisseray de, avec tous bons catholiques et amateurs du bien et repos » publique de dessoubs mon administration (auxquels communiquerai » ladite particularité), supplier continuellement sa divine majesté » qu'elle soine, monsieur, à votre excellence en parfaite santé, longue » heureuse vie, me recommandant humblement en la bonne grâce de Votre » De Liége, le 4e de septembre 1572. »

Gérard de Croesbeck fut, au rapport de tous les historiens, un prélat éclairé, tolérant, zélateur de la justice, et pourtant on vient de vouloir faire de lui [illegible] mais il faut se reporter à l'époque où cet évêque politique a vécu. La lutte, une lutte terrible, acharnée, était engagée entre le catholicisme et le calvinisme; les passions humaines s'en mêlaient bientôt exaltées au plus haut degré. Les catholiques regardaient l'adoption des doctrines de Luther et de Calvin, comme une monstrueuse et abominable. Les adhérens des nouvelles sectes [illegible] donnait l'exemple des plus coupables excès. Des longtemps déjà s'était [illegible] l'extermination de leurs adversaires religieux et politiques [illegible] yeux, un acte légitime? Un écrivain, M. Capefigue, va jusqu'à [illegible] de qu'il n'y eut rien de plus pénible et plus dramatique [illegible] dans la bourgeoisie et parmi les richesques de la Saint-Barthélemy [illegible] assertion est peut-être exagérée; mais toujours est-il qu'il faut [illegible] temps d'après son esprit, ses émotions et ses mœurs.

conciliation complète et un renouvellement de relations intimes avec le gouvernement français. En effet, les considérations personnelles ont contribué plus qu'aucune autre chose à ce déplorable éloignement et à cette froideur qui s'est élevée entre les deux cabinets. Le moment est venu de reprendre cette affaire, que nous avions laissée dans l'oubli pendant un certain temps par respect pour le silence du cabinet. La présentation de M. le duc de Glucksberg au régent du royaume, désirée par le gouvernement français, insinuée par le nôtre et acceptée par le chargé d'affaires, a une signification que nous n'avons pas voulu exagérer avant de voir l'opinion de la presse française. Tous les journaux qui nous arrivent manifestent la satisfaction de nos voisins en apprenant la nouvelle de cette démarche qu'ils considèrent comme étant d'un bon augure, comme une chose recherchée par les deux cabinets qui s'aiment et qui savent la nécessité de mettre un terme à leurs erreurs. L'accueil distingué fait au jeune diplomate a été apprécié dans les termes les plus flatteurs. Tous espèrent comme nous que la première impulsion étant donnée, le rapprochement de ces deux grandes puissances politiques qui s'aiment l'un l'autre par la communauté des intérêts ne se fera pas long temps attendre. Ce dénouement ne sera point désagréable aux individus qui, préoccupés du gouvernement de choses humaines, suivent d'un œil jaloux la politique actuelle de la France, encore moins à ceux qui voudraient voir les nations étrangères partager leurs propres sympathies et leurs répugnances civiles. Comme nous ne partageons pas de pareilles préventions, nous nous félicitons d'accueillir des espérances aussi favorables; malgré les tentatives de défiance et de division qui ont eu lieu, nous voyons dans les deux nations une nécessité de bienveillance mutuelle dans la carrière de la civilisation où elles ne sont pas placées à des distances telles qu'elles ne puissent pas s'atteindre et marcher de front et alors la France et l'Espagne, toutes deux jouissent d'une situation libérale. Régénérées toutes deux par le sanglant baptême de révolutions durables, ayant la conscience de leur propre valeur et intéressées à se prêter un appui mutuel, Dieu sait à quel degré de richesse, de pouvoir et de prépondérance politique elles arriveront un jour!

Aujourd'hui nous voyons se confirmer les idées que nous avions conçues lorsque la malheureuse affaire des lettres de créance vint encourager les espérances de certains individus qui comptaient sur une rupture de nature à compromettre l'existence du gouvernement établi. Quelques conseillers engourdis ou mal intentionnés ont créé à dessein des difficultés qui ont compliqué l'affaire au point de lui donner un aspect très-grave alors que les précautions les plus simples dictées par la prudence la plus vulgaire auraient pu écarter tout embarras.

Pour ne parler que du dernier de ces incidens, celui qui est né à l'occasion de la remise des lettres de créances de l'ambassadeur de France, entre les mains de la Reine; n'est-il pas évident que quelque autre que M. de Salvandy l'aurait prévenu; cet incident se rattache, il faut le reconnaître, à une question morale dont nous ne nions pas l'importance, n'était cependant elle-même qu'un malentendu, et il n'a eu quelque valeur qu'à la suite de l'intervention directe et personnelle de M. de Salvandy. Ce personnage, on doit le reconnaître aujourd'hui, était l'homme le moins propre à la mission qui lui avait été confiée; mission de patience, de temporisation, de concessions réciproques, mais qui demandait à un certain moment une décision prompte et ferme, il aurait fallu que l'envoyé français fût doué d'un jugement sain, d'un esprit conciliant, d'un caractère ferme, digne et réservé: conditions dont toutes faillit manqué absolument. M. de Salvandy transporté tout-à-coup des bancs de la Chambre des Députés sur un terrain difficile n'a montré aucune expérience des formes diplomatiques, il a été sans cesse dominé par le besoin d'agir, de se mouvoir. Il fallait qu'à tout prix il fît ou fît faire quelque chose, et les qualités très réelles de son esprit ont été annullées par une incroyable vanité, il a manqué surtout de la faculté de juger sainement sa propre situation et celle des autres.

Supposez un choix moins malheureux, admettez que le roi des Français eût envoyé à Madrid un homme habile, quelque peu initié aux usages, aux habitudes diplomatiques; ou l'on aurait fini par s'entendre, ou bien l'ambassadeur se serait retiré sans éclat, sans colère, sans irritation, laissant les choses dans le même état où il les avait trouvées. Un homme qui se serait mis au courant des règles les plus élémentaires de la science diplomatique, aurait su qu'en arrivant à Madrid il n'avait rien à faire personnellement, rien à dire, rien à écrire; que les fonctions de M. Pageot, chargé d'affaires de France, ne cessaient qu'après la remise des lettres de créance, que cette remise devait être demandée par M. Pageot, que le cérémonial devait être discuté entre M. Pageot et le ministre-secrétaire d'état des affaires étrangères, qu'il y avait à négocier, la négociation devait être conduite par M. Pageot, que lui seul devait faire et recevoir les communications officielles: ce mode, outre qu'il était le seul régulier, avait l'avantage, d'ôter à la discussion tout caractère de personnalité blessante, qui, nous le croyons, était fort éloigné des intentions de notre gouvernement, et que M. de Salvandy a pu supposer, par exemple, si M. Pageot avait conduit la négociation, M. de Salvandy ne se fut point offensé de l'invitation très-régulièrement adressée au chargé d'affaires de France, pour la séance d'ouverture des Cortès.

M. de Salvandy, arrivé à Madrid avec une confiance excessive qui s'était exagérée encore par la réception qu'on lui avait faite dès son entrée en Espagne, s'est cru méconnu, outragé, il s'est livré aux emportemens de sa colère, il a pensé, il a dit que la France était outragée en sa personne, et peu s'en est fallu qu'en quittant l'Espagne, il n'ait secoué le pan de son habit, lui laissant avec sa malédiction la promesse d'une guerre prochaine et d'une invasion de l'armée française. En se retirant, M. de Salvandy a ramené M. Pageot, c'est-à-dire le seul représentant régulier de la France, dont il avait brisé la position et le titre, pour ne laisser qu'un simple chargé des affaires, afin de signifier à notre gouvernement que désormais il y avait rupture entre les deux pays, et qu'il ne s'agissait que de pourvoir à la conservation des intérêts privés. Telle a été la conduite de M. de Salvandy. Il encore une fois, nous félicitons le gouvernement d'en avoir prévenu les funestes conséquences.

Heureusement, la diplomatie française est débarrassée de ce personnage qui vient de rompre avec le ministère français. On a vu par le compte-rendu des dernières séances de la Chambre des Députés, que sa séparation a éclaté dans la discussion du budget du ministère des affaires étrangères. M. de Salvandy s'est montré tel que nous l'avons vu à Madrid, dépourvu de jugement et de moyens, violent et susceptible; mais ce qui nous a frappé surtout, c'est que M. de Salvandy a exposé des doctrines qui supposent, de sa part, une renonciation absolue à la carrière diplomatique, puisqu'il ne pourrait plus traiter sûrement avec lui, M. de Salvandy, parlant à l'étranger au nom de son gouvernement, son caractère et son langage n'inspireraient désormais aucune confiance, il aura soin de le discréditer lui-même.

Une dernière observation qui nous intéresse particulièrement, et qui doit nous rassurer sur la possibilité du retour parmi nous de M. de Salvandy, c'est qu'il s'est posé l'antagoniste systématique des intérêts anglais, ce qui le rendra surtout impropre à représenter la France en tous pays où les intérêts devront être admis un jour ou l'autre à transiger avec les intérêts français.

Notre gouvernement saura un jour qu'il est intéressé à cultiver l'amitié de toutes les puissances, et qu'une amitié exclusive est une véritable dépendance: chaque pas que nous faisons vers ce but est pour nous un véritable progrès.

## FRANCE.

On écrit de Paris, le 11 juin:

Le roi est arrivé au palais des Tuileries le 9, à midi et demi. Le conseil des ministres s'est réuni aussitôt après, sous la présidence de S. M. La séance s'est prolongée jusqu'à deux heures.

— Le 9, la Chambre des Pairs a adopté par 123 voix contre 12 le budget des dépenses.

La même Chambre a adopté le budget des recettes à une majorité de 120 voix contre 9.

— La sessions de la Chambre des Députés et de la Chambre des Pairs a été close par ordonnance royale.

Bien long-temps avant l'ouverture de la séance de clôture les députés au nombre de cent trente environ se sont réunis à la salle des conférences de la Chambre. On s'accordait généralement à dire que l'ordonnance de dissolution de la Chambre serait insérée au *Moniteur* de demain qu'elle a été signée aujourd'hui par le roi. On disait que les Chambres seraient convoquées pour le 16 août prochain et non pour le 3, ainsi que l'ont annoncé quelques journaux. L'époque des élections reste fixée au 9 juillet, ainsi que nous l'avons dit. Le comité de l'extrême droite vient, à l'instar de celui de la gauche de publier son manifeste; il est signé de M. Berryer son chef. On annonce aussi un manifeste de l'extrême gauche; c'est M. Carnot qui en est le signataire et M. de Cormenin l'auteur. Le comité radical avait chargé M. Arago d'en rédiger un, mais après de mûres réflexions il a décidé qu'il n'en publierait aucun. C'est un moyen de ne pas effrayer le corps électoral qui ne dissimule pas son peu de sympathie pour la république.

On lit dans le *Toulonnais* du 7:

« L'escadre aux ordres de M. le vice-amiral Hugon a quitté définitivement le mouillage des îles d'Hyères il y a huit jours, et depuis cette époque, on n'en a reçu aucune nouvelle; on ne sait même pas à Toulon d'une manière positive quelle direction elle a prise. Quelques personnes croient que l'escadre s'est dirigée vers les côtes du Nord de l'Afrique; d'autres pensent qu'elle a fait route pour la Corse. Ce ne sont là que des conjectures.

— Les journaux et les correspondances de Toulon parlent de la présence d'Abd-el-Kader dans la province d'Alger. Nous répétons ce que dit le *Toulonnais* du 7:

« Abd-el-Kader est dans la province d'Alger; cette nouvelle nous est envoyée par Oran et par Bône. Tout laisse croire que cette nouvelle est vraie, cependant nous n'osons la garantir tant elle a d'importance. Abd-el-Kader est arrivé dans la province d'Alger à la tête de 200 cavaliers, ayant laissé ses trésors à El-Berkani et Sidi Embdrach pour nous détourner si cela est possible. Il va rejoindre Ben Salloud pour nous attaquer dans l'est. On le dit arrivé au Fondouck. »

— Le ministre du commerce a déclaré que l'intention formelle du cabinet était d'élever le droit sur les fils et tissus de l'étranger. Le *Journal des Débats* félicite le ministère d'avoir pris une telle résolution, et de montrer par là qu'il a le sens des véritables intérêts du pays. Puis cette feuille ajoute ce qui suit:

« Au sein du Parlement britannique et dans les Chambres belges, cette détermination du gouvernement français a provoqué des plaintes. Sir Robert Peel a donné à entendre que notre industrie vinicole courrait le risque d'être punie de tout obstacle à l'invasion du territoire français par les fils anglais. Et dans le Congrès belge le ministère a été provoqué avec violence à user de représailles envers le commerce français si l'industrie belge éprouvait aussi quelque atteinte.

« Il n'y a en cela rien qui doive émouvoir le pays ou l'administration. Celle-ci a un surplus, s'est décidée, et ce ne sont pas des menaces qui la feront reculer. Sir Robert Peel sait mieux que nous que les vins français sont déjà grevés en Angleterre d'un droit qui va jusqu'à 400 %, que nos eaux-de-vie paient de même à l'Echiquier britannique la taxe énorme de 7[illegible] %. Ce serait de la déraison suprême que d'empirer une condition pareille, sous prétexte que chez nous une industrie naissante, dont nous ne pouvons nous passer (car saurions-nous renoncer à la culture du lin et du chanvre), qui évidemment périt sous le coup de la concurrence anglaise, va être protégée par un droit de 15 à 20 %, au lieu de 10. Une protection de 20 % dans des circonstances semblables, n'est-ce pas plutôt un témoignage de modération dont les manufacturiers anglais devraient remercier notre gouvernement! 20 %! Mais c'est le *minimum* du tarif anglais! Quoi, l'Angleterre maintient des droits de 20 et de 30 % pour garantir ses industries de coton et de laine, dans lesquelles elle ne connaît pas de rivaux, et elle s'étonnerait de ce que nous songeons à abriter les débuts de l'industrie linière à la mécanique par un droit de 20 %. Si cette protection était élevée sérieusement, et nous avons confiance qu'elle ne le sera point, elle mériterait d'être accueillie avec sévérité. D'ailleurs, répétons-le, la détermination du ministère est irrévocable.

« Quant à la Belgique, nous ne voyons pas ce qu'elle aurait à gagner au maintien du régime actuel. De jour en jour, sous ce régime, ses toiles se soustraient à notre marché au profit de la Grande-Bretagne. A ce sujet, des négociations sont entamées, c'est le ministre de l'intérieur de la Belgique qui l'a annoncé, afin que l'industrie belge soit mise à l'abri des effets de l'ordonnance royale qui doit intervenir. La Belgique donc, au lieu d'un dommage, a chance d'un bénéfice. Et nous faisons des vœux pour que l'exemption qu'elle demande lui soit accordée. La Belgique, de notre part, a mille droits à un traitement exceptionnel. En résumé, une mesure sage, indispensable, est au moment d'avoir lieu. A moins de supposer que quelques gouvernemens étrangers, et notamment ceux de l'Angleterre et de la Belgique, soient donnés par réciprocité plus ou moins intéressée, il n'y a aucune mauvaise conséquence à en craindre. Quel que soit le langage de ces gouvernemens, le nôtre a pris son parti. Elle est la situation. Elle est simple, comme on le voit, et aussi elle est bonne et honorable. »

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

*Le Journal de Luxembourg* publie ce qui suit:

S. M., par arrêté du 8 de ce mois, a nommé M. de la Fontaine gouverneur du grand-duché.

Le 9, S. M. le roi grand-duc a donné audience publique, à Walferdange, à un grand nombre de particuliers.

Le même jour, à midi, LL. AA. RR. les ducs d'Orléans et de Nemours sont arrivés à Walferdange, chez S. M. le roi grand-duc.

Dans la soirée, S. M. et S. A. R. le prince d'Orange, ainsi que S. A. R. le duc d'Orléans ont donné de leur présence, ainsi que les autorités, de concert avec la bourgeoisie, ont offert au souverain. Pendant cette [illegible] bien que les princes se sont entretenus avec un grand nombre de personnes présentes. Les augustes personnages se sont retirés vers minuit, après avoir accepté un souper auquel plusieurs dames ont pris part.

S. A. R. le duc de Nemours étant légèrement indisposé, n'a pas, pour cette raison, [illegible] au bal.

Mardi 10, à midi, a eu lieu une grande parade de la garnison sur les glacis de la forteresse hors de la porte Neuve ou Saint-Louis et les princes ont parcouru le front des troupes, rangées, les [illegible] qui étaient en [illegible].

Après la parade, les hauts personnages ont [illegible] diverses parties de la forteresse dont elles ont [illegible] ouvrages dans le parfait état où ils sont [illegible] de la Diète germanique.

On a vu avec un sentiment général de plaisir que S. A. R. le duc de Nemours rétabli de son indisposition de la veille, a assisté à la grande revue des troupes.

Hier, à sept heures du soir, LL. AA. RR. les ducs d'Orléans et de Nemours, après avoir pris congé de S. M. et de S. A. R. le prince d'Orange, sont partis de Walferdange. Ils ont [illegible] à Longwy, à Audun-le-Roman, ils ont été reçus par un détachement de cavalerie française. Ils se rendent directement à Paris.

— MM. Franquet, maire de Sédan, et Brincour, commandant de la garde nationale de la même ville, sont arrivés le 9 à Luxembourg, pour présenter leurs hommages à S. M. le roi grand-duc. On se rappelle la part que ces MM. ont prise à la mémorable cérémonie de la translation des cendres des princes de l'antique maison de Nassau, dont nous avons rendu compte au mois de mars dernier. S. M. leur a fait l'accueil le plus cordial. Ils ont eu l'honneur de dîner chez le roi, à Walferdange, dans la soirée d'hier.

La Chambre de Commerce a fait présenter à S. M. par sa commission permanente l'Adresse suivante, arrêtée dans la séance du 7 juin au soir, en présence de MM. Pescatore, Würth-Mudoweb, Lamort, Schaffer, Hansen, Jessel-Ritter, Fischer et Godefroi:

Sire,

La Chambre de Commerce de votre grand-duché est heureuse, en cette circonstance solennelle, d'offrir à V. M. l'expression vraie de la reconnaissance qu'elle lui doit pour son assistance et de renouveler entre ses mains l'engagement de consacrer tous ses efforts à la prospérité des intérêts qu'elle est chargée de représenter.

Depuis que le Luxembourg a eu l'insigne faveur de recevoir la première visite de V. M., il en a obtenu des preuves manifestes de sa sollicitude pour le bien-être du pays; si toutes les mesures qui ont été adoptées ne se sont pas trouvées en harmonie avec les vœux de la majorité des habitans, nous l'attribuons, Sire, à la force des circonstances et nous nous soumettons à leurs conséquences, persuadés, que lorsqu'il s'agira de renouveler le traité de l'union commerciale actuellement en vigueur, une expérience de plusieurs années apportera plus d'unanimité dans les opinions sur son opportunité et nous ne doutons pas qu'à cette époque, V. M. ne se fasse rendre compte des effets que ce traité aura produits.

Sire, la députation du commerce de la ville de Luxembourg, l'année dernière, a émis le vœu de voir réprimer par des lois spéciales les abus du colportage, et la Chambre de Commerce a appuyé cette demande par ses lettres des 19 mars et 25 avril dernier; nous supplions V. M. de faire faire de la réclamation de nos marchands détaillans l'objet d'un rapport aux Etats afin de faire cesser le malaise que leur cause ce commerce qui prête tant d'aliment à la mauvaise foi.

Nous appelons aussi l'attention de V. M. sur la défaveur qu'éprouve le commerce luxembourgeois par suite des droits de navigation et d'octroi sur le fleuve du Rhin et sur la Moselle, qu'il est obligé de payer pour les marchandises dont il veut acquitter dans le pays les droits d'entrée, tandis que les négocians de Cologne et de Coblence en sont exempts. Cet inconvénient que nous avons déjà signalé au gouvernement de V. M., serait évité en faisant acquitter les droits de douane dans un de ces deux ports, mais alors les avantages d'entrepôt et de crédit deviendraient illusoires.

Nous croyons enfin devoir recommander à la sollicitude de V. M. les intérêts de l'agriculture et de quelques industries qui ont jusqu'à présent conservé la faculté d'écouler leurs produits en Belgique.

## BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 12 juin:

Hier, dans la soirée, il n'était bruit que d'un accident arrivé sur le chemin de fer, près de Bruxelles, entre 4 et 5 heures après midi. Le journal officiel publie la relation suivante de cet événement dont qui n'a eu aucune suite fâcheuse:

*Chemin de fer.*

Un excentrique mal [illegible] a été [illegible] sur les rails dans la plaine de Mont-Plaisir [illegible].

Le machiniste s'en est aperçu assez temps pour fermer son modérateur et arrêter le mouvement, mais point assez pour empêcher le convoi de sortir de la voie.

La locomotive a versé sur l'accotement et les battoirs des voitures ont été endommagés.

Une locomotive de secours étant immédiatement arrivée de Bruxelles, les voyageurs ont continué leur route dans les voitures restées sur la voie.

Les ministres ont passé du plus grand sang-froid... Afin de dégager la voie et de la laisser libre pour les autres convois, on a immédiatement, après le départ des voyageurs, renversé dans la prairie les voitures qui se trouvaient sur la tranchée.

C'est la vue de ces voitures, ainsi renversées par nécessité, qui a pu faire croire aux voyageurs des convois qui ont circulé ensuite sur cette partie du chemin de fer, que les personnes qui avaient fait partie du convoi dévoyé avaient dû être également renversées.

Depuis six mois, le relèvement de ce chemin, exposé chaque hiver aux inondations, exige des travaux de jour et de nuit. Malgré toutes les précautions recommandées, on n'a pu éviter cette fausse manœuvre d'excentrique, qui entraînera probablement la destitution du garde et du surveillant.

Le ministre des travaux publics et le directeur des chemin de fer en exploitation se sont rendus immédiatement sur les lieux.

## VARIÉTÉS.

### LE PORTRAIT.

Voici ce qui arrive à un peintre qui fait un portrait : mais les [illegible]

— Monsieur, suis-je bien ainsi?

— Madame, je ne saurais trop vous recommander de prendre une pose naturelle.

— Mais, monsieur, je ne crois pas me maniérer.

— Ce n'est pas ce que je veux dire, madame; je veux simplement vous engager à prendre la pose qui vous est la plus habituelle; je désire peindre ce que je vois, il faut avant tout que la personne que l'on peint tâche de se ressembler à elle-même.

La femme considère cette observation comme une raillerie, elle garde une pose prétentieuse et maniérée, elle lève les yeux au ciel, ce que les femmes languissamment; elle serre les lèvres pour se rapetisser la bouche; elle est naturellement enjouée, elle prend un air majestueux.

Le peintre fait son esquisse.

— Dites moi, monsieur, ne serai-je pas mieux ainsi?

— Je ne pense pas.

— Cependant, je pense que cela fera mieux.

Elle prend une pose toute différente de la première, sans être pour cela moins affectée.

Le peintre efface son esquisse. Comme il va en commencer une autre:

— Décidément, vous aviez raison, la première pose valait mieux.

Et le malheureux artiste recommence ce qu'il a effacé.

— Je vous recommanderai la couleur de mes yeux; j'ai la faiblesse d'y tenir. Cela est excusable quand on a si peu de choses de bien.

— Madame est trop modeste; car au contraire...

Pendant ce temps, elle a encore changé de position.

— Voudriez-vous avoir la bonté, madame, de reprendre la [illegible]

— Oui, si cela ne vous gêne un peu.

— Alors, Madame, prenez-en une que vous puissiez garder, car il me faut recommencer mon ouvrage chaque fois que vous remuez.

— Alors, je vais reprendre celle de tout à l'heure. Sais-je bien comme cela?

— Très-bien, si vous y restez.

— Bérénice!

Entre la femme de chambre, laquelle est aussi la cuisinière.

— Bérénice, apportez-moi mon écrin.

Ecrin est un mot qui n'est pas d'un usage habituel entre la maîtresse et la domestique, et dont on ne se sert que pour le peintre et pour lui donner une brillante idée de sa distinction.

— Comment dit madame?

— Ma boîte à bijoux, imbécile.

Bérénice apporte une boîte.

— Dites-moi, monsieur, quel collier et quels pendants d'oreilles me conseillez-vous de mettre?

— Ceux qui vous plairont le mieux, madame.

— Mais il me semble qu'un peintre doit avoir là-dessus des idées.

— J'aime assez le corail.

— Cependant, ce sont ordinairement les femmes brunes qui affectionnent le corail, et si j'ai quelque chose de passable, c'est la blancheur de la peau.

— Je n'en ai jamais vu de plus belle.

— Je vais mettre des diamants.

— Bérénice!

— Madame?

— Avez-vous pensé à prévenir le coiffeur pour ce soir?

— Non, madame.

— A quoi sert-il alors que je vous parle? allez-y tout de suite.

— Ah! monsieur, on est bien malheureux d'avoir des domestiques; je me surprends quelquefois à envier la position d'un [illegible] au moins vous êtes indépendant, vous faites vos affaires [illegible]

— Madame, je suis forcé de vous ôter cette illusion; je ne [illegible] heureux pour cirer mes bottes moi-même; — mais je vais [illegible] tourner la tête un peu plus à droite, comme vous étiez tout à l'heure.

— Mon dieu! monsieur, je ne sais pourquoi on n'a jamais pu me faire ressemblante; j'ai deux portraits de moi, ce sont deux horreurs. Sur le dernier j'ai une bouche qui n'en finit pas; je vous recommanderai la bouche, ce n'est pas que j'y tienne; quand on a une grande fille de six ans... (la fille en a neuf) — Quand on a une grande fille de six ans, il faut renoncer à toutes les prétentions; mon mari aime beaucoup ma bouche, et il serait désolé de la voir trop grande sur le portrait.

— Je vous la ferai aussi petite que vous voudrez, madame.

— Surtout, monsieur, je ne veux pas être flattée; je ne suis pas comme ces femmes qui exigent qu'on donne à leurs portraits tous les charmes qui leur manquent. — Mais remarquez, je coiffe fort pour une soirée, pour un bal où je vais ce soir. — J'aime guère le monde, mais on ne peut se dérober aux exigences et aux devoirs de la société. Et puis mon mari veut que je sorte un peu de la solitude, qui me plaît infiniment. Je ne sais comment m'habiller ce soir, car je ne veux pas faire peur.

— Certainement, madame.

— Pensez-vous que je ferai bien de mettre du bleu?

— Le bleu doit nous aller à ravir.

— Cependant, toutes réflexions faites, je mettrai une robe de crêpe rose. — Remarquez, s'il vous plaît, que j'ai le nez assez délicat; c'est même tout ce que j'ai de remarquable dans la figure.

— Ah! madame!

— Permettez que je voie...

— Il n'y a presque rien de fait.

— C'est égal, c'est très-joli, très-joli; mais pourquoi ai-je ainsi le cou noir et bleu?

— Ce sont des ombres indiquées.

— Mais c'est que le passe-partout, pour avoir le cou très-blanc, je vous avouerai même que c'est ma prétention.

— Je vous avoue que personne, madame, ne vous avez le cou d'une blancheur éblouissante; mais j'ai eu l'honneur de vous dire que ce sont des ombres que j'indique; d'ailleurs, cela ne restera pas ainsi.

— A la bonne heure.

— Voulez-vous, madame, que [illegible] en place?

— Très-volontiers; [illegible]

— Vous êtes charmante de toutes manières, madame; mais si vous préférez maintenant cette pose, il va falloir que j'efface tout pour recommencer. — La tête un peu à droite; — baissez les yeux un peu plus.

— Est-ce que je n'avais pas les yeux au ciel?

— Non, madame.

— C'est singulier! c'est que c'est un mouvement qui m'est très-familier.

— Il est bien facile de changer le mouvement des yeux.

Entre un monsieur: ce monsieur est un courtier marron que Madame décore du titre d'agent de change.

— Tenez, monsieur! mon mari veut que je me fasse peindre encore une fois.

— On ne saurait trop reproduire un aussi charmant visage.

— Voyons, [illegible] vous savez que j'ai horreur des compliments, trouvez-vous que je sois ressemblante?

— Certainement, la peinture de monsieur est fort bien; je dirai plus... elle est... fort bien; mais vous êtes plus jolie que cela.

Le peintre se retourne avec l'intention de faire observer au connaisseur que le portrait n'est qu'ébauché; mais il s'arrête, et sa pensée se dessine sur ses lèvres en un sourire ironique. Le connaisseur continue:

— Il y a, ou plutôt il n'y a pas... je ne sais quoi, enfin, monsieur, je voudrais voir ici dans les yeux plus de... vous comprenez, et aussi quelque chose dans le front.

— Et, dit la femme, ne trouvez-vous pas aussi que le cou est un peu noir?

— J'ai eu l'honneur, dit le peintre, un peu impatienté, de dire à madame que, si je n'avais pas [illegible] encore la figure peinte comme une [illegible], avec la prétention [illegible] dame apercevrait ces ombres [illegible] naturelles.

— Ah! pour cela, dit le connaisseur, monsieur a raison, ce sont les ombres; — on ne peut chicaner les peintres là dessus; c'est une imperfection; mais ils ne peuvent faire autrement; l'art a ses limites; les madones de Raphaël ont peut-être un peu moins d'ombre que le portrait que fait monsieur, mais elles en ont cependant [illegible]

Le peintre, pour cette fois, se lève et annonce qu'il reviendra le lendemain. Le lendemain, on le fait attendre une heure: plus, on ne veut plus mettre de diamants, et la coiffure a été changée.

Toujours préoccupée des ombres de son cou, la dame a clandestinement enlevé et jeté ce que le peintre avait mis de bleu sur la palette.

ALPH. KARR.

## *Théâtre-Royal-Français.*

*Jeudi 16 juin 1842.* (Représentation n° 16.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner:

LES FÉES DE PARIS, comédie vaudeville en 2 actes par monsieur Bayard. Précédé de la première partie de: LE MAITRE DE CHAPELLE, opéra-comique, musique de Paër.

*On commencera à SEPT heures.*

*A l'étude:* BÉLISAIRE, opéra en 3 parties, traduit de l'italien par M. Hypolite Lucas, musique de Donizetti.


## ANNONCES.

## *VÉSICATOIRES CAUTÈRES.*

PAPIER D'ARBESPEYRES.

Seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore (Compresses spongieuses préférables au linge).

Dépôts: La Haye, MM. Morton et Blap Amsterdam, N. R. Smit; Alkmaar, A. Peeters; Bois-le-Duc, J. Stratemann; Breda, Goochem; Groningue, P. H. N. van Wermeskerken; Middelbourg, Blaecke de Ingny; Leide, O. A. van Trecks; Dordrecht, Van Wageningen; Piel, J. M. van Oist; Tilbourg, H. Mathieu; Utrecht, A. P. Mijnal; Vlissingue, F. H. Dronsaer; Zierikzee, J. H. Gehmann; Helder (Nieuwe Diep) L. Hoogland Pz.; Gorcum, P. J. B. Schulze; Arnhem, F. Romeyn; Nymegue, J. H. Coenen; Deventer, L. E. Smeenk.


## Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 10 JUIN.

| | Int. | Cours du 10 juin. | Cours du 11 juin. Plus haut. | Plus bas. | Fermé. |
|---|---|---|---|---|---|
| Dette active | 5 | 101 7/16 | de 101 | à — | — |
| d° d° | 2½ | — | » 52 | » 52 1/16 | 52 |
| Billets de chance | | — | — | — | — |
| Syndicat | 5 | 93 1/2 | » 93 | » — | — |
| Société de Commerce | 4 | 152 7/8 | » 162 7/8 | » — | — |
| d° nouvelle | 4 | — | — | — | — |
| Emprunt de 1836 | 4 | — | — | — | — |
| d° des Indes | 5 | — | » 99 1/2 | » 99 1/16 | 99 1/16 |
| RUSSIE. | | | | | |
| Ob. Hope & C. 1798 & 1816 | 5 | — | » 105 7/8 | » — | — |
| d° d° 1828 & 1829 | 5 | — | — | — | — |
| Inscr. au G. L. | 6 | — | » 68 1/16 | » — | — |
| Certific. au d° | 6 | — | — | — | — |
| d° à Hambourg | 5 | — | — | — | — |
| d° à Londres 1822 | 5 | — | — | — | — |
| d° inscript. 1839/32 | 5 | — | — | — | — |
| Emprunt de 1840 | 4 | — | » 89 1/16 | » — | — |
| PRUSSE. | | | | | |
| Oblig. à Londres 1830 | 4 | — | — | — | — |
| Act. Lot. de 50 Rix | | — | — | — | — |
| ESPAGNE. | | | | | |
| Perp. em. Amsterdam | 5 | — | — | — | — |
| d° à Londres | 5 | — | — | — | — |
| Passive | 5 | — | — | — | — |
| Dettes différées à Paris | | — | — | — | — |
| Deffered | | — | — | — | — |
| Ardouin | 5 | 20 1/16 | » 20 | » 20 1/16 | 20 1/16 |
| AUTRICHE. | | | | | |
| Oblig. Goll. & Comp. | 4 | — | — | — | — |
| d° métalliques | 5 | — | » 107 1/16 | » — | — |
| d° d° | 2½ | — | — | — | — |
| NAPLES. | | | | | |
| Certif. à Amsterdam | 5 | — | — | — | — |
| d° à Naples | 5 | — | — | — | — |
| d° à Londres | 5 | — | — | — | — |
| DANEMARCK. | | | | | |
| Obl. à Londres | 3 | — | — | — | — |
| ANGLETERRE. | | | | | |
| Cons. Ann. | 3 | — | — | — | — |
| FRANCE. Inscr. au G. L. | 3 | — | — | — | — |
| POLOGNE. Act. 1835 | | — | » 147 | » — | — |
| BRÉSIL. Cons. Ann. | 5 | — | — | — | — |
| MEXIQUE. d° d° | 5 | — | — | — | — |
| COLOMBIE. emp. 1824. | 6 | — | — | — | — |
| PÉROU. d° d° | 6 | — | — | — | — |
| PORTUGAL. | | | | | |
| Oblig. à Londres. | 3 | — | — | — | — |

BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN.

| | Cours du 9 juin. | Cours du 10 juin. Plus haut. | Plus bas. | Fermé. |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE. | | | | |
| Cinq pour cent | 119 70 | de 119 75 | à — | 119 65 |
| Trois pour cent | 80 00 | » 80 | — | 79 95 |
| ESPAGNE. | | | | |
| Emprunt Ardouin | 23 1/4 | » 23 5/8 | » — | 23 5/8 |
| Anc. différée à liq. | — | — | — | — |
| Nouvelle dette | — | — | — | — |
| Passive | — | — | — | — |
| NAPLES. | | | | |
| Certificats Falconet | 106 10 | » 106 25 | » — | 106 10 |
| PAYS-BAS. | | | | |
| 2½ pour cent | — | — | — | — |
| BELGIQUE. | | | | |
| Dette active | 5 — | » 103 3/8 | » — | 103 1/4 |
| Dito | 3 — | » — | » — | — |
| Banque belge | — | » — | » — | — |
| ÉTATS-UNIS. | | | | |
| Obl. de la Banque | — | — | — | — |
| Ech. oct. 1841 et oct. 1842 | — | — | — | — |
| (Jouiss. du 15 oct. 1840. | | | | |
| Ville de New-York, j. janvier 1841 | 5 — | » — | » — | — |
| État de New-York, j. octobre 1840 | 5 — | » — | » — | — |
| État d'Ohio, j. avr. 1841 | 6 — | » — | » — | — |

*Du 11 juin.*

*France.* — Inscr. au G. L. 5 %, 119,80. 119,90. 119,85.
Id. id. 3 %, 80,10. 80,15. 80,16.
*Espagne.* — Emprunt Ardouin, 5 %, 23 1/4. 23 7/8. 23 5/8.
Dette diff. 1830, —
Dette diff. 1835, —
Dette passive, 4 1/2.
*Naples.* — Certificats Falconet, 5 %, 105,90.
*Pays-Bas.* — Dette active, 2 1/2 %, —
*Belgique.* — Dette active, 5 %, 103 3/8.
Dito, 3 %, —
Banque belge, 780,00

BOURSE D'ANVERS DU 11 JUIN.

| | Int. | |
|---|---|---|
| Métalliques | 5 | 114 1/4 |
| Naples | 5 | — |
| Ardouin | 5 | 19 7/8 |
| Dette différée, anc. | | — |
| Dito nouv. | | — |
| Passive | 5 | — |
| Lots de Hesse | | 25 1/2 |

Cours après la Bourse (2 1/2 heures):
Ardouin 19 7/8
Idem, Primes

BOURSE DE VIENNE DU 4 JUIN.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Métaliques 5 % | 109 | Lots de 1834 | 77 |
| Dito, 4 % | 100 1/2 | Actions de la Banque | — |
| Dito 3 % | — | | |

BOURSE DE LONDRES DU 10 JUIN.

| | |
|---|---|
| Cons. 3 % | 91 3/4, 7/8 ex div. |
| Holl. dette act. 2 1/2 % | 53 5/8 |
| Dito dito 5 % | 101 1/2 |
| Dito Emprunt 1839, 6 % | 99 |
| Espagne | 22 1/2 |
| Portug. (nouv.) | 37 1/2, 3/4 |
| Russie | 113 1/2 |


Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye; et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau du journal, *Hôtel Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de l'Office de correspondance, [illegible] *Les Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.